

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 JUIN 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	8
Votants	12

**OBJET : 7. CESSION D'UNE
PARCELLE A UN PARTICULIER.
DEMANDE L'AVIS AU CONSEIL
MUNICIPAL.**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20200625-2407-2020D07_AB-DE

L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-cinq juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Nicole CAMBRON, Marie-José RUHLAND, Joël BACLET et Marc BEZILLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Margaret BOUVET donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Géraldine HAMELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET et M. Jean-Pierre ENGELAERE donnant procuration à M. Joël DUYCK.

Absent : Mme Murielle COUSSEMAKER-DEBERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Le CCAS est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZS n°54 située à côté du 489 rue d'Aire à Merville d'une contenance de 20 780 m².

M. Grember, riverain, a un projet d'extension de son habitation qui va conduire à la suppression du passage latéral droit. Afin de recréer ce passage et ainsi continuer d'accéder à l'arrière de son habitation, il souhaite acquérir une bande de terre de la dite propriété du CCAS d'une longueur de 20 m sur 5 m de large, soit 100 m². Un bail rural a été accordé sur cette parcelle à la GAEC des Créchets et court jusqu'au 30/9/2027. Une nouvelle estimation a été demandée au service des domaines. Celle-ci s'élève à 15€ m² aujourd'hui avec négociation de plus ou moins 10%.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité autorise le Président à demander l'avis du conseil municipal de la commune sur la cession de cette partie de parcelle.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 059-265904003-20200625-24072020D07_AB-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUILLET 2020

OBJET : 7. CESSION D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER.

Sous réserve de l'avis favorable du conseil municipal, le conseil d'administration à l'unanimité :

- Autorise la cession d'une portion de la parcelle cadastrée ZS n°54 à concurrence de 100 m² selon le projet de division parcellaire au profit de Monsieur Grember, à compter du 1^{er} Septembre 2020 ;
- Fixe le tarif de cession en fonction du prix estimé par le service des domaines, étant entendu que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise son Président à signer l'acte notarié auprès du Notaire qui sera mandaté ainsi que tout document se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Ont signé les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du C.C.A.S.,

Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.